Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Décret de Cuba sur la culture et le mantra américain de la «Liberté d'expression» : demandez à Julian Assange

Par Arnold August
Mondialisation.ca, 16 juin 2019
Council On Hemispheric Affairs 2 mai 2019

Région : Amérique latine & Caraïbe, États-Unis
Thème: Désinformation médiatique, Histoire, société et culture

La « liberté d'expression » et les pièges du marché tels qu'il se jouent à Cuba ces jours, nous fournissent quelques précieuses leçons. Le Décret 349 de Cuba sur la culture est officiellement entré en vigueur le 7 décembre 2018. Sa mise en œuvre se fait toutefois graduellement tandis que le ministère de la Culture consulte les artistes de tout le pays sur la façon dont la loi sera appliquée au moyen de règles complémentaires. Cette consultation est toujours en cours au moment de la rédaction de cet article.

Il remplace un précédent décret sur la culture qui ne pouvait pas prendre en compte de nouvelles formes d'influence étrangère. Il porte sur la diffusion de la banalité, de la vulgarité, de la violence, de la grossièreté, des discriminations envers les femmes, du sexisme et du racisme. (Venant du Canada et en particulier du Québec, où nous avons une forte tradition culturelle populaire, cependant de plus en plus submergée à Montréal par les stars américaines et leur banalité, ma première réaction instinctive a été : « Nous avons besoin de ce type de loi au Canada ! ») Le ministère cubain de la Culture affirme que cette tendance est en train d'éroder la politique culturelle de la Révolution. On peut observer ces phénomènes dans les espaces étatiques, privés et publics, dont certains n'ont même pas d'autorisation légale. Avec l'expansion des affaires privées, certains intérêts tirent profit de la nouvelle situation pour promouvoir un groupe d'artistes qui défient les normes de la culture cubains ainsi que les lois du pays.

Les lois complémentaires ne visent pas à être draconiennes par principe. Les inspecteurs gouvernementaux créés par le décret ne pourront mettre fin à des événements culturels que dans des cas extrêmes tels que l'obscénité publique, un contenu raciste ou sexiste. Toutes les autres décisions seront prises par un groupe d'inspecteurs. En outre, les inspecteurs ne peuvent pas inspecter un studio ou une maison qui n'est pas ouvert au public.

Le vice-ministre de la Culture Fernando Rojas a dit que la nouvelle loi visait à répondre aux plaintes du public concernant l'utilisation à mauvais escient de symboles patriotiques et la vulgarité dans la culture populaire. Le président cubain Miguel Díaz-Canel a déclaré que :

« La création artistique n'est pas visée… Je peux vous assurer que ce décret n'a qu'un but : protéger la culture nationale des faux artistes, de la pratique professionnelle non qualifiée,

de la pseudo-culture génératrice d'antivaleurs, problèmes dénoncés dans de multiples espaces par nos créateurs, nos écrivains et nos artistes.

Le Décret 349 sur la culture et l'élaboration de règles pour son application future fait l'objet d'un large débat à Cuba. La controverse est également vive sur la scène internationale, en particulier en Amérique du Nord, en Europe et en Amérique latine. À Cuba, il y a ceux qui sont favorables au nouveau code. D'autres sont critiques et en effet, certains d'entre eux sont très critiques, mais ils participent à la consultation menée par le ministère de la Culture pour rédiger les règlementations adéquates. D'autres sont totalement opposés à la nouvelle législation et à ses réglementations, même si les consultations avec des représentants du champ culturel sont toujours en cours.

Cependant, certains des Cubains qui militent contre toute mise en œuvre du décret sont les protagonistes d'une orientation activement promue par les États-Unis. La méthode utilisée est l'habituelle campagne de désinformation. Elle espère capitaliser sur des notions préconçues comme le leitmotiv américain fourre-tout de la « liberté d'expression » tel qu'il est appliqué aux systèmes politiques de pays autres que les États-Unis. Ce n'est pas nouveau, mais cela prend une nouvelle tournure. Elle s'applique maintenant aux initiatives artistiques. La campagne cible le secteur de la société cubaine dédié à la culture, espérant l'emporter sur ceux qui apportent un soutien critique au nouveau statut, dans le but de créer des divisions chez les individus impliqués dans la culture. Quoi qu'il soit, cet article ne traite que des opposants extrémistes à la loi et à ses réglementations, tant à Cuba que sur le plan international, notamment aux États-Unis.

La lecture attentive d'un large éventail représentatif d'articles d'opposition, de publications et de commentaires sur les médias sociaux révèle un point de référence commun. L'ambassade étasunienne à La Havane a tweeté en faveur de la « liberté artistique » avec un slogan très peu diplomatique : « Non au Décret 349 ». Le secrétaire d'État adjoint aux Affaires de l'hémisphère occidental a récemment déclaré que le « Gouv[ernement] de Cuba devrait célébrer et non restreindre l'expression artistique des Cubains ». Parmi les nuances de l'opposition « de gauche », « centriste » et ouvertement d'extrême-droite, y compris quelques universitaires, un trait commun se dessine.

Les États-Unis prennent la voie morale de la liberté d'expression artistique — pour Cuba

Que ce soit à Cuba ou aux États-Unis, l'opposition fondamentaliste au gouvernement cubain choisit la voie morale de la « liberté d'expression artistique » pour Cuba. Cependant, ils voient Cuba avec des œillères américaines. Ils tiennent pour acquis qu'aux États-Unis règne la liberté d'expression artistique (parallèlement à d'autres types d'expression) dans le domaine culturel. La logique veut qu'il n'y ait pas de restrictions culturelles aux États-Unis du genre de celles qui sont imposées à Cuba. Ils soutiennent également qu'aux États-Unis il n'y a pas de restriction à la liberté de la presse. Pourtant, lorsqu'il s'agit de politique internationale impériale, on s'attend à ce que toute la presse se serre les coudes. C'est ce qu'ils font contre Julian Assange. La même logique est encouragée en faveur du modèle étasunien de démocratie et de pluralisme. Pourtant l'incarnation même du pluralisme sur la scène politique étasunienne aujourd'hui, Bernie Sanders et Alexandria Ocasio-Cortez, font tous deux silence sur Assange.

De plus, selon ces thèmes de discussion, il n'y a pas de ministère de la Culture aux États-Unis qui contrôlerait et guiderait les expressions culturelles dans ce pays. La perspective étasuno-centrée insinue, ouvertement ou tacitement, que chacun, aux États-Unis est libre

d'exprimer ses talents artistiques. Les États-Unis sont présentés comme le modèle culturel pour le monde, de la même manière qu'ils se vantent d'autres caractéristiques de leur société, comme leur économie et leur processus politique. Beaucoup de gens dans le monde, et aux États-Unis même, ne connaissent que trop bien le complexe de supériorité étasunien. Cette psyché intériorisée trouve son origine dans la notion de « peuple élu » issue de la naissance même des États-Unis à l'époque des Treize Colonies, au XVIIe siècle.

Pour quelqu'un qui vient de l'hémisphère Nord et qui a une expérience directe de l'expression artistique dominante américaine, comme la musique, il est évident que ce qui se vend est ce qui est promu. Si les élites peuvent commercialiser avec succès la banalité, le sexe et la violence, qu'il en soit ainsi. Le profit est le critère principal. Les très rares artistes qui, grâce à leur apparence physique avant tout, veulent et peuvent rivaliser sur ce marché sont grassement récompensés. Ils remboursent ensuite leurs financeurs en se démarquant explicitement ou implicitement lorsque les expressions du Rêve américain deviennent vraies. En outre, l'individualisme extrême à l'américaine est mis en avant comme une valeur à vénérer, à laquelle les préoccupations sociales et internationales doivent être complètement sacrifiées. En somme, le récit féérique prétend que n'importe qui sorti des bidonvilles d'Amérique veut le faire.

Ce processus est pourtant présenté comme spontané, sans intervention de l'État. C'est prétendument la loi de l'offre et de la demande appliquée aux arts. La logique de la « main invisible » du capitalisme détermine ce qui est approprié dans le domaine culturel.

La culture peut-elle être considérée comme n'importe quelle autre marchandise ?

Au cours de l'interaction avec des médias sociaux pendant l'émission de la télévision cubaine *Mesa Redonda* du 8 décembre 2018, le vice-ministre de la Culture Fernando Rojas a retweeté et commenté un de mes tweets. Il mentionnait la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et la position des États-Unis qui s'opposent à cet accord au nom du marché libre.

À l'UNESCO, lors de la discussion de la Convention sur la diversité culturelle, les États-Unis ont assimilé la liberté de création comme étant nécessairement dictée par le marché « libre » dans le domaine de l'art. Le gouvernement étasunien a menacé le monde entier de diverses formes de chantage s'ils ne votaient pas en faveur de la Convention de l'UNESCO. Si les États-Unis ont fait ça avec l'UNESCO, que feraient-ils…

J'ai ensuite fait une enquête car je n'étais pas suffisamment familier de cette controverse. En 2000 à Paris, l'UNESCO a adopté la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Elle stipule que la culture n'est pas une marchandise quelconque et reconnaît le droit souverain des États de promouvoir et de protéger leur production culturelle matérielle et immatérielle par les mesures qu'ils jugent appropriées. La convention permet aux États de protéger leur création culturelle. Les États-Unis s'y sont opposés, prétendant promouvoir une véritable diversité culturelle en travaillant pour les libertés individuelles afin que chacun jouisse et la « liberté culturelle » et puisse jouir de ses propres expressions culturelles et non de celles imposées par les gouvernements. Mais la convention a été adoptée par 148 voix pour et 2 contre. Devinez quels pays s'y sont opposés ? Les États-Unis et Israël.

Chaque pays devrait-il avoir le droit de défendre sa propre culture ?

Si on regarde cela superficiellement, il peut sembler que le gouvernement étasunien n'importe aucune norme en matière de culture. En effet, comme la « liberté d'expression artistique » n'est assurée qu'aux États-Unis (et en Israël), selon ce récit, les États-Unis portent une fois de plus le « fardeau » de jouer leur rôle de peuple élu chargé d'enseigner la culture à tous sur toute la terre, comme ils le font pour la démocratie et les droits de l'homme. En fait, en s'inspirant de ce classique de la littérature qu'est la Bible (reconnaissons ce qui le mérite), les États-Unis ont évolué en tant que « cité sur la colline » par laquelle chacun dans le monde doit se laisser guider. Donc, c'est logique, ce sont tous les pays du monde, à l'exception des États-Unis et d'Israël, qui violent la liberté artistique.

Cependant, en s'opposant à la tentative de la Convention de sauver l'activité créatrice des artistes des valeurs du marché en mettant l'accent sur le rôle du gouvernement en tant que protecteur de la culture, la question se pose quant au rôle joué par le gouvernement étasunien dans ce domaine. Par défaut, et de son propre aveu (comme mentionné ci-dessus), en plaidant pour la suprématie du marché sous prétexte de « liberté individuelle » à Paris, on peut conclure que le modèle américain impose le marché capitaliste comme la norme dominante pour les artistes.

Ainsi, le gouvernement étasunien non seulement protège l'économie de marché dans son propre pays, mais en s'opposant au droit souverain d'autre pays de créer des boucliers pour défendre une culture traditionnelle saine, la position de Washington constitue aussi une feuille de route pour que les États-Unis puissent étendre leurs tentacules culturels dans d'autres pays. C'est quelque chose dont nous, au Canada, sommes très conscients. La défense par l'UNESCO du droit souverain à protéger et à promouvoir la production culturelle était probablement quelque chose qui a irrité Washington à Paris en 2005.

Un peu d'histoire

Pour mieux comprendre le problème, un coup d'œil sur le contexte historique sous-jacent se justifie. L'hégémonie culturelle, au même titre que l'expansion économique et la guerre militaire et idéologique, fait partie de l'objectif impérialiste étasunien de domination du monde, quel que soit le locataire de la Maison Blanche. Souvenons-nous de l'ouvrage fondamental de Frances Stonor Saunders, *Who Paid the Piper : The CIA and the Cultural Cold War*, d'abord publié en anglais en 1999, puis en espagnol en 2001 sous le titre *La CIA y la Guerra Fría cultural* [ainsi qu'en français en 2003 sous le titre *Qui mène la danse ? La CIA et la Guerre froide culturelle*, NdT]. Le livre présente en détail les méthodes par lesquelles la CIA a influencé un large éventail d'intellectuels et d'organisations culturelles pendant la Guerre froide.

Depuis lors, et à la suite de révélations semblables apparues avant et après le livre de Saunders, les États-Unis ont dû adopter une manière plus subtile pour influencer les événements. Ils ont fait passer leur soutien par des groupes paravents non ouvertement liés à la CIA. Par exemple, dans son rapport de décembre 2018, Tracey Eaton, journaliste et spécialiste américaine de la promotion de la démocratie, a écrit que « ces trois dernières décennies, le gouvernement des États-Unis a dépensé plus de 1 milliard de dollars pour des émissions de radio à Cuba et pour des programmes en faveur de la démocratie sur l'île ».

La promotion de la démocratie, la liberté d'expression et les droits individuels sont tellement inclusifs qu'ils englobent la question culturelle, qui est même recensée comme l'un des buts de ce financement. En outre, si on clique sur les liens renvoyant aux activités des groupes paravent, comme celui au titre apparemment innocent « Observa Cuba », on

trouve ceci : « Les artistes font une grève de quatre jours à Culture contre 349 ».

Bon, cela ne veut pas dire que la totalité ou la plupart des opposants purs et durs au décret 349 sont financièrement liés aux États-Unis. Ce serait une affirmation injuste. Cependant, vivant à peu près dans le ventre de la bête, nous savons qu'on ne peut pas avoir d'illusions sur la politique étrangère américaine. La situation est certes très complexe. Par exemple, un des plus célèbres critiques du 349, Silvio Rodríguez, a tracé une ligne de démarcation claire entre les critiques comme lui, qui participent à la rédaction des règles d'application de la loi, et la position de l'ambassade étasunienne et de ses acolytes.

Cette situation appelle une réflexion et une recherche sérieuses avant d'écrire, tout en voyant simultanément l'urgence et le devoir de faire face à la campagne de désinformation menée par l'Occident.

Par conséquent, recevoir le 16 décembre 2018 la « Carte postale de Cuba » diffusée par la journaliste étasunienne Karen Wald, qui a une expérience de 50 ans avec Cuba, a été d'une grande aide. Elle écrit de La Havane au sujet de son enquête initiale sur la controverse à propos du 349 : « Je pense que ce qui se cache derrière cette [opposition au 349] est peut-être, en partie, le fait que de nombreux pseudo-"artistes" de tout genre constituent une forte composante de ce que les États-Unis appellent "dissidence" ici… La plupart de ces "artistes dissidents" dont parle la presse américaine ne sont même pas connus ici… »

Il me semble que Cuba a non seulement le droit de défendre sa culture et le processus d'élaboration de sa politique, mais également que si elle ne le fait pas, elle coulera. Selon Fidel Castro, la culture et le bouclier de la nation, elle est donc la première chose qui doit être sauvée afin de garantir le progrès du processus révolutionnaire.

La manière dont les États-Unis et les opposants purs et durs à Cuba, aux États-Unis, en Europe et en Amérique latine sont axés sur le 349 et les responsables gouvernementaux qui s'y impliquent est une indication que la culture est en effet un bouclier pour défendre la Révolution cubaine. C'est une condition *sine qua non* pour que la Révolution poursuive sur la voie qu'elle a suivie depuis 60 ans.

Les États-Unis et leurs alliés savent très bien que l'arme préférée pour subvertir la Révolution est la guerre culturelle au large sens du terme, y compris les aspects idéologiques, politiques et artistiques.

Nous pouvons donc voir la vacuité de la « main invisible du marché ». Souvenons-nous que dans le cas de Julian Assange, les médias dominants comme *The New York Times, The Guardian* et *The Economist* ont à l'origine « soutenu » Assange en diffusant ses documents. Pourquoi ? C'était un moyen de faire de l'argent. Le marché était là pour être exploité. Aujourd'hui, ces mêmes médias sont en première ligne pour dénoncer Assange, et aider à sa persécution. Pourquoi ? Le discours actuel contre Assange, tenu par l'élite étasunienne, est si puissant et totalisant –– « populaire » –– qu'il est devenu une source de profit pour les médias dominants étasuniens et d'autres médias occidentaux. Une seconde raison est que la position par défaut des médias de masse est de faire avancer la ligne politique de l'exceptionnalisme américain, comme ils l'ont fait en ouvrant la voie à la guerre étasunienne en Irak et comme ils le font actuellement pour justifier les agressions de Washington contre le Venezuela, le Yémen et l'Iran. Aujourd'hui, l'attaque de Washington conte le journalisme d'investigation, qi expose ses méfaits ainsi que les considérations liées au marché conduisent ces médias à tirer profit de cette cause « populaire » et à se joindre à la croisade

contre Assange.

Traduction : « Je ne crois pas qu'ils se soucient des artistes cubains. Ils se soucient cependant de se baser sur nos possibles erreurs afin de semer la confusion. La guerre idéologique cherche à être de moins en moins en noir et blanc. »

Ainsi, les Cubains ont tout à faire le droit de se méfier du marché quand il s'agit de culture ou d'une activité proche, comme le journalisme. Néanmoins, laissons le dernier mot à Samir Amin, le célèbre érudit franco-égyptien, récemment décédé. Il a produit une longue analyse sur comment l'État, dans les pays capitalistes comme les États-Unis, loin de laisser le libre marché suivre son cours, a une influence directe sur son fonctionnement. Nous l'avons vu avec la position étasunienne à propos de la Convention sur la diversité culturelle et nous le voyons de nouveau alors que l'empire cherche à percer le bouclier culturel de Cuba. Amin a écrit que lorsque c'est nécessaire, le « poing visible » aide la « main invisible » du libre marché.

À contre-courant de la tendance internationale, la presse d'État cubaine soutient totalement Assange. Si la presse était dans des mains privées, comme le demandent les mêmes opposants au Décret 349, est-ce que cette situation prévaudrait ?

Arnold August

Article original en anglais :

Cuba' Decree on Culture and the Catch-All American "Freedom of Expression" Mantra

Council On Hemispheric Affairs

Traduit par Diane Gilliard pour Le Journal Notre Amérique

Arnold August est un journaliste et conférencier canadien, l'auteur de Democracy in Cuba and the 1997–98 Elections, Cuba and Its Neighbours : Democracy in Motion et Cuba–U.S. Relations : Obama and Beyond. En tant que journaliste, il collabore avec de nombreux sites web en Amérique du Nord, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Il est sur http://twitter« >*Twitter et Facebook. Son site est www.arnoldaugust.com*

La source originale de cet article est Council On Hemispheric Affairs
Copyright © Arnold August, Council On Hemispheric Affairs, 2019

Articles Par : Arnold August

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca